



# DEMANDE DE SUBVENTION ACTION SPÉCIFIQUE POUR LES ORGANISMES PUBLICS HORS COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

**METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

**N°58522 - CT6 - MODALITÉS ET SOUTIEN DE LA RÉGION EN  
FAVEUR DU PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI  
DU PAYS DE MARTIGUES CT6-2022**

**Déposé le 25/02/2022 09:56:06**

Hôtel de région  
27, Place Jules-Guesde  
13481 MARSEILLE CEDEX 20

Tél. 04 91 57 54 80, 04 91 57 59 88 et 04 91 57 54 45  
[maregionsud.fr](http://maregionsud.fr)

# Présentation de votre organisme

## Identification de l'organisme

Nature juridique : OrganismePublic  
Raison sociale : METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE  
Forme juridique :  
SIRET : 20005480700017

Pays : France

Adresse :

TOUR LA MARSEILLAISE  
2 BIS BOULEVARD EUROMED  
QUAI D'AREN  
13002 MARSEILLE

Adresse mail : subventions@ampmetropole.fr

Téléphone : 0491999900

## Identification du ou des représentants légaux de l'organisme

Madame MARTINE VASSAL

Adresse mail : subventions@ampmetropole.fr

Téléphone : 04 91 99 99 00

## Identification de la personne en charge du dossier de subvention

Madame Martine VASSAL

Fonction : PRESIDENTE

Téléphone :

Mail : subventions@ampmetropole.fr

## Information sur les subventions perçues par l'organisme (dont l'exercice en cours) :

Je n'ai pas perçu de subvention durant les 3 derniers exercices fiscaux.

## Information sur le dossier

Cette demande concerne un appel à projet : Non

Cette demande concerne une manifestation, un congrès ou un salon professionnel organisé avec l'appui de la Région :

Non

# Description de l'action

## Intitulé de l'action :

Modalités et soutien de la région en faveur du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Pays de Martigues CT6-2022

## Présentation de l'action :

Renouvellement de l'action

## Date prévisionnelle de début de réalisation :

01/01/2022

## Date prévisionnelle de fin de réalisation :

31/12/2022

## Quels sont les objectifs de l'action ? :

L'action est déclinée selon trois axes d'intervention :

- Mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics
- Développement des relations avec les entreprises, et l'employabilité des adhérents
- La formation des adhérents

## Quel en est le contenu ? et éventuellement qui est chargé de la réalisation ? :

La mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics

- Contribuent à l'élaboration de l'engagement d'insertion
- informent les entreprises soumissionnaires sur les différentes modalités de mise en œuvre,
- Concrétisent son offre de service
- Favorisent les conditions de réalisation de l'engagement d'insertion par les entreprises attributaires,
- Mobilisent les publics prioritaires et accompagne les phases de recrutement,

Le développement des relations avec les entreprises

- Développer le partenariat avec des entreprises de travail temporaire du territoire incontournables pour accéder à

l'emploi durable

- Prospection ciblées.
- Partenariat avec les organismes de formations proposant des formations en alternance et des débouchés vers l'emploi intéressants (notamment sur les métiers en tension)
- Participation à l'évènementiel du territoire.

## Quels en sont le(s) public(s) cible(s) et combien de personnes en seront bénéficiaires ? :

Il s'agit de personnes très éloignées de l'emploi de par le cumul de nombreux freins (bénéficiaires de minimas sociaux, demandeurs d'emploi longue durée, travailleurs handicapés, personnes de bas de niveau de qualification, résidant dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, public féminin, Les objectifs quantitatifs 2022 : 450 personnes à minima à accompagner et un taux d'insertion professionnelle réussie visé de 50 %

## Quel est le lieu (ou quels sont les lieux) de réalisation de l'action ? :

- Maison de la Formation et de la Jeunesse de Martigues (MDFJ),
- Maison des Services au Public de Port de Bouc (MSP),
- Maison de la Jeunesse et du Social de Saint Mitre les Remparts.
- les quartiers prioritaires du territoire du Pays de Martigues

## Quels sont les moyens prévus de mise en œuvre de l'action ? :

Au total, 1.53 ETP interviennent sur l'appel à projet 2022 répartis comme suit :

La mise en œuvre de la clause sociale d'insertion dans les marchés publics :

1 chargé(e) de relations clauses sociales pour 0.73ETP

Le développement des relations entreprises :

0.80 ETP sont dédiés à cet axe : 1 chargé(e) de la mise en œuvre de la clause sociale pour 0.8 ETP

Pour info en 2019 : 2.06 ETP étaient dédiés à la relation « entreprises » et la promotion de la clause sociale d'insertion.

## Quels indicateurs vous permettront d'apprécier l'atteinte des objectifs prévus ? :

Au-delà du taux de sorties positives qui seront réalisées en 2022,

Critère 1 : L'employabilité des adhérents et la relation aux entreprises : nombre de contrats de travail en entreprises signés par rapport au public accompagné

Critère 2 : La formation des adhérents : positionnement des adhérents sur la formation professionnelle

Critère 3 : La clause sociale d'insertion : le nombre d'heures réalisées dans le cadre de la clause d'insertion (marchés publics clausés) ;

Ces critères seront comparés avec les résultats 2021.

## Comment envisagez-vous de communiquer sur votre action ? :

La communication s'effectuera en direction des entreprises, partenaires professionnels et institutionnels :

- Entreprises et donneurs d'ordre engagés dans les marchés publics
- Fédérations professionnelles et entreprises inscrites dans le fichier Entreprises,
- Dans le cadre des instances de pilotage
- lors des réunions consacrées à l'activité
- Membres de la structure d'animation et de gestion du PLIE, ainsi que les accompagnateurs à l'emploi

## Financement de l'action

L'organisme sollicite une subvention de :

33 045 €

Régime de TVA des dépenses :

TTC

Charges prévisionnelles	Montant	Produits prévisionnels	Montant
<b>1 - Charges directes affectées à l'action</b>		<b>1 - Ressources directes affectées à l'action</b>	
<b>Achat</b>	<b>1 505,00 €</b>	<b>Vente de produits finis</b>	<b>0,00 €</b>
Prestations de services	0,00 €		0,00 €
Achat matières et fournitures équipement	1 478,00 €	<b>Subventions</b>	<b>78 121,00 €</b>
Autres fournitures	0,00 €	<b>Etat : précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)</b>	<b>0,00 €</b>
informations collectives	27,00 €		0,00 €
<b>Services extérieurs</b>	<b>0,00 €</b>		0,00 €
Locations	0,00 €		0,00 €
Entretien et réparation	0,00 €	<b>Région(s)</b>	<b>33 045,00 €</b>
Assurance	0,00 €	Région Sud	33 045,00 €
Documentation	0,00 €	<b>Département(s)</b>	<b>15 000,00 €</b>
Rémunérations intermédiaires et honoraires	0,00 €	CD 13	15 000,00 €
Publicité, publication	0,00 €	<b>Commune(s)</b>	<b>0,00 €</b>
Déplacements, missions	0,00 €		0,00 €
Services bancaires	0,00 €	<b>Organismes sociaux (à détailler)</b>	<b>0,00 €</b>
Autres	0,00 €		0,00 €
	0,00 €		0,00 €
<b>Personnel</b>	<b>67 908,00 €</b>	Fonds européens	30 076,00 €
Impôts et taxes sur rémunération	0,00 €	ASP (emplois aidés)	0,00 €
Rémunération des personnels	47 172,00 €	<b>Autres aides, dons ou subventions affectés</b>	<b>0,00 €</b>
Charges sociales	20 736,00 €		0,00 €
Autres charges de personnel	0,00 €	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>
	0,00 €		0,00 €
<b>Autres (à détailler)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0,00 €</b>
	0,00 €		0,00 €
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>69 413,00 €</b>	<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>78 121,00 €</b>
<b>2 - Charges indirectes affectées à l'action</b>		<b>2 - Ressources indirectes affectées à l'action</b>	
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>	<b>8 198,00 €</b>		<b>0,00 €</b>
<b>Autres</b>	<b>8 708,00 €</b>		<b>0,00 €</b>
charges indirectes de personnels affectés	510,00 €		<b>0,00 €</b>
<b>SOUS-TOTAL 2</b>	<b>8 708,00 €</b>	<b>SOUS-TOTAL 2</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES</b>	<b>78 121,00 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS</b>	<b>78 121,00 €</b>
<b>Emplois des contributions volontaires en nature</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Contributions volontaires en nature</b>	<b>0,00 €</b>
Secours en nature	0,00 €	Bénévolat	0,00 €
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	0,00 €	Prestations en nature	0,00 €
Personnel bénévole	0,00 €	Dons en nature	0,00 €
<b>TOTAL PREVISIONNELLES</b>	<b>78 121,00 €</b>	<b>TOTAL PREVISIONNELS</b>	<b>78 121,00 €</b>

Préciser la nature et l'objet des postes les plus significatifs :

les charges directes de personnels représentent :86.92% du budget prévisionnel

Quels critères avez-vous utilisés pour identifier et calculer les charges indirectes affectées à l'action ? :

les charges indirectes représentent 15% du budget prévisionnel

Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation de l'action subventionnée ? :  
non applicable

Quel est leur mode de calcul ? :  
néant

Autres observations sur le budget prévisionnel de l'action subventionnée :  
néant

## Pièces jointes

- **Le relevé d'identité bancaire ou postal de l'organisme en conformité avec les actes et documents justifiant de l'existence juridique de l'organisme**

Type d'habilitation de la demande :

Délibération

- **La délibération de l'organe délibérant décidant de la réalisation du projet, prévoyant son financement et sollicitant l'aide régionale**
- **Autres documents**

# Engagements

## J'ai pris les engagements suivants :

- Je certifie que je respecte le Règlement financier et ses annexes.
- En cochant cette case, j'accepte les conditions générales d'utilisation du site et j'atteste sur l'honneur de l'exactitude des informations déclarées.  
Je certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs, ainsi que l'approbation du budget par l'organe délibérant.  
Je m'engage à informer la Région dès notification de subventions concernant le projet pour lequel la présente demande est déposée.  
Je prends acte du fait qu'en cas de non-respect de ces règles, je m'expose au remboursement des sommes versées par la Région.  
J'atteste ne pas avoir débuté le projet pour lequel cette demande est présentée.

Nom et prénom du dépositaire : VASSAL Martine